



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2015

ARRIVÉ LE  
06 JUIL. 2015  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par Andrée LIGONNET, Première Adjointe, le 23 juin 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Andrée LIGONNET, Première Adjointe, le Maire étant empêché.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Claude BERENGUER – Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Pascale RICCIETELLO à Jean-Marc PIREAUX – Pascal GUEFFIER à Sophie BAUDOUIN  
Absent : Christophe LIAUD

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2015.06.29 04

**OBJET : Approbation du Compte Administratif 2014**

Madame Andrée LIGONNET, 1<sup>ère</sup> Adjointe, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2014 qui se résume comme suit :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif est dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, Madame Andrée Ligonnet, 1<sup>ère</sup> Adjointe, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 8 689 099,68 €

Recettes : 11 410 278,11 €

Solde d'exécution : 2 721 178,43 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 6 508 146,29 €

Recettes : 4 351 451,45 €

Solde d'exécution : - 2 156 694,84 €

Résultat Reporté : 2 133 874,48 €

Résultat de clôture : - 22 820,36 €

**RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ : 2 698 358,07 €**

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 2 589 401,97 €

Recettes : 2 600 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014**

**Par 23 voix contre 5 (P.Saumon, C.Sadin, O.Bedeau, D.Cicala, T.Vachon).**

St-Quentin-Fallavier, le 2 juillet 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 2 juillet 2015.

Le Maire,  
  
Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.